



refus du conjoint de signer sa désolidarisation du futur prêt

Par **kamaroo**, le **13/11/2012** à **15:29**

Actuellement en instance de divorce, séparés de fait, mon épouse refuse de signer l'acte de désolidarisation d'un prêt que je souhaite contracter pour l'achat d'un appartement que j'habiterai, d'autant que j'ai déjà signé le compromis de vente chez le notaire. Eclairiez-moi sur le recours légal ou dispositions juridiques qui s'offrent à moi. merci

Par **youris**, le **17/11/2012** à **14:29**

bjr,
donc pour l'instant vous êtes toujours mariés, à mon avis vous ne pouvez obliger celle qui est toujours votre épouse à signer ce document.
je pense qu'elle le fait uniquement pour vous embêter car elle n'en retire aucune avantage, au contraire en refusant de se désolidariser elle prend le risque qu'en cas de non remboursement du prêt de votre part, le prêteur lui demande de rembourser.
en principe il vaut mieux attendre d'être divorcé pour acquérir un bien, car si vous êtes mariés sous le régime légal de communauté, le bien que vous allez acheté sera un bien commun.
d'ailleurs je me demande comment vous avez pu signé seul le compromis de vente chez le notaire en l'absence de votre épouse.
cdt